Cent trente-huitième session **EB138.R8**

Point 12.5 de l'ordre du jour **30 janvier 2016**

Comité permanent des organisations non gouvernementales

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Comité permanent des organisations non gouvernementales,[1]

1. DÉCIDE d'admettre à des relations officielles avec l'OMS les organisations non gouvernementales suivantes : Action contre la faim International, l'Association Pasteur International Network, l'Initiative pour les micronutriments, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et le World Cancer Research Fund International ;

2. DÉCIDE EN OUTRE de mettre fin aux relations officielles avec la Ligue internationale des sociétés dermatologiques.

Quatorzième séance, 30 janvier 2016
EB138/SR/14

= = =

[1] Document EB138/48.